

# REGISTRE DES DELIBERATIONS

## du Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Registre n° 183

SEANCE du 15 mai 2006

Date de dépôt de la délibération par l'autorité préfectorale :

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Opération de Renouvellement Urbain (ORU) des Grésilles – Sécurisation des chantiers – Groupement de commande – Convention passée entre la Ville, la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (S.E.M.A.A.D.), l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) de Dijon et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) – Avenant n°1 et convention financière**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles, la Ville a mis en place, depuis le début de l'année 2005, un dispositif de sécurisation de ses chantiers, afin de prévenir les actes de malveillance et de garantir le bon déroulement des travaux.

Compte tenu de l'augmentation importante du nombre de chantiers simultanés, elle a proposé à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (S.E.M.A.A.D.), à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) de Dijon et au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) un dispositif commun de sécurisation des chantiers.

Une convention de groupement de commande a été signée le 28 juin 2005.

En octobre 2005, le marché a été notifié à la société retenue et la mission a débuté.

Aujourd'hui, deux autres maîtres d'ouvrage souhaiteraient intégrer ce groupement de commande :

- le Département de la Côte d'Or, qui va débiter, au cours du printemps 2006, la construction de son Unité Territoriale d'Action Sociale (U.T.A.S.), avec une période de travaux de quatorze mois environ,

- le groupement Afon, qui va réaliser des logements pour le compte de l'Association Foncière Logement à partir de l'automne 2006, pour une durée de travaux de quatorze mois environs.

L'établissement d'un avenant n°1 à la convention de groupement initiale est donc proposé pour intégrer ces nouveaux membres ainsi que la passation d'une convention financière régissant les modalités de répartition des coûts entre les membres du groupement.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider d'intégrer, dans le groupement de commande instauré pour la sécurisation des chantiers engagés dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) des Grésilles, le Département de la Côte d'Or et le groupement Afon,

2° approuver le projet d'avenant n°1 à la convention conclue entre la Ville, la SEMAAD, l'OPAC de Dijon, le CNFPT annexé au présent rapport, et m'autoriser, le cas échéant, à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,

3° approuver le projet de convention financière à passer entre la Ville, la SEMAAD, l'OPAC de Dijon, le CNFPT, le Département de Côte d'Or et le groupement Afon, annexé au présent rapport, et m'autoriser, le cas échéant, à y apporter des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale,

4° m'autoriser à signer l'avenant et la convention financière définitifs ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**